
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2006 à 9h30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ETAIT EXCUSE :

- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 OCTOBRE 2006 A 9H30

II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

8 – Budget annexe Concession : Exercice 2006 : Budget supplémentaire.

Le Budget Supplémentaire Annexe Concession pour 2006 est proposé pour les montants suivants :

Section d'investissement : 1.572.843,01 €

Outre le déficit de clôture de l'exercice 2005 pour 1.513.843,01 € et les reports de dépenses de cet exercice, il est inscrit 59.500 € pour l'écluse de REDON.

En recettes, inscription de reports de subventions de l'exercice 2005 pour 753.051,56 € et récupération auprès de la Région Bretagne de 281.200 € correspondant à la TVA de 1999 à 2004.

Pour équilibrer la section, il convient de supprimer l'emprunt d'équilibre de 395.200 € prévu au budget primitif.

Section de fonctionnement : 46.287 €

Un crédit de 25 300 € est inscrit pour services extérieurs, des honoraires pour 14 100 € ainsi que 15 000 € de dépenses imprévues. La participation de l'IAV à l'enlèvement de l'épave du JUTA est diminué de 8 113 €.

Ces dépenses sont équilibrées par un versement de 46 287 € du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposé le budget supplémentaire annexe concession pour l'exercice 2006.



Pour ~~Extrait~~ Conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE